



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.224**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-28129- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS - GRANETTES ET CHEMINEMENT PIETONS
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2013**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REALISATION D'EQUIPEMENTS - GRANETTES ET CHEMINEMENT PIETONS
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2013 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2010-323 du Conseil Municipal du 12 avril 2010, la Ville d'Aix-en-Provence a passé une convention avec la Direction des Routes du Conseil Général des Bouches du Rhône en vue de l'aménagement d'un carrefour entre la RD 10 et le Chemin de Granet au niveau du lieu-dit «Les Granettes».

De nombreux accidents ont eu lieu précédemment sur ce secteur du fait du manque de visibilité, d'un trafic important sur la RD 10 et de la multiplicité des mouvements tournants sur ce site. En parallèle de ce projet, la Ville a réalisé un parking et aménagé un cheminement piétons afin de sécuriser l'itinéraire des usagers, notamment des enfants du fait de la présence du groupe scolaire maternelle et primaire des Granettes à proximité.

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°02-1-02 en date du 8 Avril 2010, la Ville sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement dans le cadre des travaux de l'opération «Granettes - Cheminement Piétons», dont le coût prévisionnel global est estimé à **491 455 € HT, soit quatre cent quatre vingt onze mille quatre cent cinquante cinq euros.**

Conformément à l'article 186 de la Loi du 13 août 2004, qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

Les Granettes parking et cheminement piéton	Pour mémoire Année 2012
Montant des dépenses HT	324 238 ,00
Montant fonds de concours HT attribué	0,00

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement de **66 887,00 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles **2013**.

Les Granettes parking et cheminement piéton	2013	Total de l'opération (2012/2013)
Montant prévisionnel de dépenses HT	167 217.00	491 455.00
Montant fonds de concours HT sollicité	66 887.00	66 887.00 (14 %)

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours globalisé d'investissement de **66 887,00 € HT** pour **l'année 2013**, auprès de la Communauté du Pays d'Aix,
- **ADOPTER** la convention de Fonds de Concours à passer avec la Communauté du Pays d'Aix,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2013.224 - REALISATION D'EQUIPEMENTS - GRANETTES ET CHEMINEMENT
PIETONS - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A
LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2013**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**